

LE DEPLOIEMENT DE LA 5G

Vœu proposé par les élus du groupe « Couëron citoyenne » avec le soutien des élus « Socialistes et divers gauche » et « Communistes et républicains » de la majorité municipale « Couëron se réalise avec vous » et les élus du groupe « Un renouveau pour Couëron ».

Conseil Municipal de la Ville de COUËRON du 14 décembre 2020.

Le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G. Cette décision intervient sans étude d'impact ni aucune consultation publique préalable.

Pourtant, l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat juge le déploiement de la 5G « sans réelle utilité » et demande « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire décarbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux et sociaux additionnels de ce nouveau réseau.

Sachant que le déploiement de la 5G entrainera une augmentation des usages du numérique et la démultiplication du trafic, le caractère vertigineux des émissions à gaz à effet de serre du domaine du numérique, du nombre d'objets connectés, du nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques se trouvera largement augmenté par l'émergence de ce nouveau réseau.

Cette nouvelle technologie va notamment se traduire par la multiplication nécessaire des antennes relais et le renouvellement complet des smartphones et autres outils connectés ainsi que des infrastructures réseaux des entreprises.

Concernant l'impact sur la santé, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023.

On peut enfin s'inquiéter de l'effet sur le grand public, notamment les plus fragiles, du développement de la 5G qui ne peut que renforcer le processus de substitution des services publics de proximité, de renforcement de la fracture numérique qui rend de plus en plus difficile l'accès aux droits.

Notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service rendu du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal demande :

- Que soit instauré un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant que :
 - les conclusions définitives des études en cours n'auront pas été rendus et publiés : études menées par L'ANSES (sur l'évaluation des risques pour la santé) et par L'ADEME, (via le projet NEGAOCTET, sur la mise en place de méthodologies de mesures d'impact environnemental basées sur l'analyse de cycle de vie (ACV) et pas seulement sur la consommation énergétique.)
 - et qu'un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de service rendus par cette technologie ;
- Qu'une transparence totale soit exigée sur les projets d'implantations d'antennes de téléphonie mobile, actuelles et à venir, qu'elles soient dédiées aux tests ou ultérieurement en production.
- Que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.

Le Conseil municipal s'engage par ailleurs à appliquer ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.